

SERVICE: INTERCOMMUNALES

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° *- INTERCOMMUNALES – ENODIA, S.C.I.R.L. – Décret gouvernance – Rapport à présenter par les administrateurs – Prise d’acte.

LE CONSEIL,

Vu le Décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l’exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales et notamment son article 73 ;

Vu l’article L6431-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l’article 69 du règlement d’ordre intérieur du Conseil communal ;

Vu la présentation du rapport d’activités au sujet de ENODIA, S.C.I.R.L. établi par Madame TARGNION Muriel, Bourgmestre et administratrice de ladite intercommunale ;

Vu l’avis émis par la Section de Madame la Bourgmestre en sa séance du 26 septembre 2019 ;

PREND ACTE

Art. 1.- du rapport d’activités au sujet de ENODIA, S.C.I.R.L. établi par Madame TARGNION Muriel, Bourgmestre et administratrice de ladite intercommunale et repris ci-après.